Transports internationaux par route: restrictions à la circulation des poids lourds sur des routes déterminées

1998/0096(COD) - 02/07/2002 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Gilles SAVARY (PSE, F) à une majorité de 350 voix pour, 189 contre et 13 abstentions, le Parlement européen a approuvé la proposition de directive moyennant un certain nombre d'amendements proposés par la commission au fond visant à la renforcer (se reporter au résumé précédent). Un des amendements a pour but de mettre en place auprès de la Commission européenne un système d'information routière européen ayant pour mission de : - collecter, en s'appuyant sur les centres d'information routière des États membres, toute donnée concernant la réglementation, la régulation et les caractéristiques des trafics sur le réseau RTE; - traiter et diffuser ces données en temps réel aux professionnels et usagers de la route sur le territoire de l'Union; - constituer un observatoire des trafics sur le réseau RTE à des fins statistiques et analytiques. Le Parlement s'est aussi prononcé en faveur de l'extension des exemptions dont l'Annexe I fait état pour les fleurs et de produits horticoles frais.